



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

établissements

Question écrite n° 15986

Texte de la question

M. Michel Lefait attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur les conditions de placement d'un malade en établissement spécialisé de type MAPAD. Au coût mensuel déjà très élevé s'ajoute un surcoût non négligeable lorsque la personne accueillie n'a pas atteint l'âge de soixante ans. Il lui demande de bien vouloir lui préciser les raisons de l'existence d'un tel surcoût, qui ajoute à la détresse morale et psychologique des familles des difficultés financières, notamment pour celles aux revenus les plus modestes.

Données clés

Auteur : [M. Michel Lefait](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (8^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15986

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 février 2008, page 938

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)